



## Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

**Etaient présents :** M. VIAUD Christophe – Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - M. GIRAULT Pierrick - Mme BELLO Valérie - M. DEMEESTER Guillaume - M. MOISY Patrick - Mme ROBERT Catherine - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme THIMONIER Sylvie - Mme DECHATRE Sylvie - M. CARPENTIER Régis

**Etaient absents excusés :** M. BLANCHARD Olivier - M. LEDEVIN Mikaël - Mme METAYER Catherine -

**Etaient absents :** /

**A été nommé secrétaire :** Mme VERGNAUD Catherine

|                                                   |                                                                                               |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Date de convocation :</u></b><br>21/03/2025 | <b><u>Nombre des membres :</u></b><br>- en exercice : 15<br>- présents : 12<br>- votants : 11 |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|

**Prochaine réunion du conseil municipal :** le mercredi 2 avril 2025 – 20h30

**Point à rajouter à l'ordre du jour :**

- Une proposition de devis pour remplacer un matériel à la cantine

### **1 – Compte Financier Unique 2024**

M. Le Maire présente les Comptes Financiers Unique 2024 pour le Budget Principal ainsi que pour le Budget Annexe « Lotissement Portejoie ». Il sort de la pièce et laisse Mme VERGNAUD, 1<sup>ère</sup> adjointe, procéder au vote pour ces 2 éléments.

### **Budget Principal**

#### **Délibération 20250326MC01**

Monsieur le Maire sort de la salle et, le conseil municipal, réuni sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe, Catherine VERGNAUD, vote, à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal 98000 et arrête ainsi les comptes :

#### **INVESTISSEMENT**

|          |                   |              |
|----------|-------------------|--------------|
| DEPENSES | Prévu             | 1 951 327.25 |
|          | Réalisé           | 691 795.78   |
|          | Restes à réaliser | 1 259 531.47 |
| RECETTES | Prévu             | 1 951 327.25 |
|          | Réalisé           | 1 454 143.98 |
|          | Restes à réaliser | 497 183.27   |

#### **FONCTIONNEMENT**

|          |                   |              |
|----------|-------------------|--------------|
| DEPENSES | Prévu             | 1 132 574.42 |
|          | Réalisé           | 1 084 955.88 |
|          | Restes à réaliser | 47 618.54    |
| RECETTES | Prévu             | 1 132 574.42 |
|          | Réalisé           | 1 247 069.22 |
|          | Restes à réaliser | - 114 494.80 |

#### **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE**



## Mairie de VERRIERES

|                 |            |
|-----------------|------------|
| INVESTISSEMENT  | 762 348.20 |
| FONCTIONNEMENT  | 162 113.34 |
| RESULTAT GLOBAL | 924 461.54 |

### Budget Annexe

#### **Délibération 20250326MC02**

Monsieur le Maire sort de la salle et, le conseil municipal, réuni sous la présidence de la 1ère Adjointe, Catherine VERGNAUD, vote à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe 98002 lotissement et arrête ainsi les comptes :

#### INVESTISSEMENT

|          |                   |           |
|----------|-------------------|-----------|
| DEPENSES | Prévu             | 90 000.00 |
|          | Réalisé           | 0.00      |
|          | Restes à réaliser | 90 000.00 |
| RECETTES | Prévu             | 90 000.00 |
|          | Réalisé           | 90 000.00 |
|          | Restes à réaliser | 0.00      |

#### FONCTIONNEMENT

|          |                   |           |
|----------|-------------------|-----------|
| DEPENSES | Prévu             | 36 512.50 |
|          | Réalisé           | 0.00      |
|          | Restes à réaliser | 36 512.50 |
| RECETTES | Prévu             | 36 512.50 |
|          | Réalisé           | 36 512.50 |
|          | Restes à réaliser | 0.00      |

#### RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

|                 |            |
|-----------------|------------|
| INVESTISSEMENT  | 90 000.00  |
| FONCTIONNEMENT  | 36 512.50  |
| RESULTAT GLOBAL | 126 512.50 |

### **2 – Affectation des résultats 2024**

M. Le Maire réintègre la salle du conseil. Suite à la validation des CFU 2024 qui vient d'avoir lieu, les membres du conseil procèdent à l'affectation des résultats 2024 pour les 2 budgets.

### Budget Principal

#### **Délibération 20250326MC03**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, après avoir approuvé le compte financier unique du budget principal 98000 de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,  
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

|   |                                                |               |
|---|------------------------------------------------|---------------|
| ✍ | Un excédent de fonctionnement de (2024) :      | 159 551.42 €  |
| ✍ | Un excédent reporté de (2023) :                | 2 561.92 €    |
|   | Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 162 113.34 €  |
| ✍ | Un excédent d'investissement de (2024) :       | 842 444.84 €  |
| ✍ | Un déficit reporté de (2023) :                 | - 80 096.64 € |
|   | Soit un excédent d'investissement cumulé de :  | 762 348.20 €  |



## Mairie de VERRIERES

|   |                                                                  |              |
|---|------------------------------------------------------------------|--------------|
| ✎ | Un déficit des restes à réaliser de :                            | 995 500.00 € |
|   | (41 000 € de recettes – 1 036 500 € de dépenses)                 |              |
|   | Soit un besoin de financement pour la section d'investissement : | 233 151.80 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

|                                                       |              |
|-------------------------------------------------------|--------------|
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2024 = EXCEDENT : | 162 113.34 € |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (c/1068) :         | 162 113.34 € |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (c/002) :          | 0.00 €       |

|                                                      |              |
|------------------------------------------------------|--------------|
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024 = EXCEDENT : | 762 348.20 € |
| RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (c/001) :         | 762 348.20 € |

### Budget Annexe

#### **Délibération 20250326MC04**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, après avoir approuvé le compte financier unique du budget annexe 98002 de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,  
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

|   |                                                |             |
|---|------------------------------------------------|-------------|
| ✎ | un excédent de fonctionnement de (2024) :      | 0.00 €      |
| ✎ | un excédent reporté de (2023) :                | 36 512.50 € |
|   | Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 36 512.50 € |
| ✎ | un excédent d'investissement de (2024) :       | 0.00 €      |
| ✎ | un excédent reporté de (2023) :                | 90 000.00 € |
|   | Soit un excédent d'investissement cumulé de :  | 90 000.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

|                                                       |             |
|-------------------------------------------------------|-------------|
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2024 = EXCEDENT : | 36 512.50 € |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (c/001) :          | 36 512.50 € |

|                                                      |             |
|------------------------------------------------------|-------------|
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024 = EXCEDENT : | 90 000.00 € |
| RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (c/002) :         | 90 000.00 € |

### **3 – Budget Prévisionnel 2025**

Suite à la validation des affectations de résultats 2024 qui vient d'avoir lieu, les membres du conseil procèdent à l'approbation des budgets prévisionnels 2025 pour les 2 budgets. Pour ce qui est de la section d'investissement du budget principal, M. Le Maire explique que le vote se fera au chapitre et non plus à l'opération. Par ailleurs, M. Le Maire insiste sur le fait que l'estimation des recettes s'est faite avec prudence au vu du contexte national.

### Budget Principal

#### **Délibération 20250326MC05**



## Mairie de VERRIERES

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget prévisionnel du budget principal 98000 de l'exercice 2025 :

### INVESTISSEMENT

Dépenses : 2 324 551.00 € (dont 1 036 500.00 de RAR)

Recettes : 2 324 551.00 € (dont 41 000.00 de RAR)

#### N.B. concernant la section d'investissement :

Lors du calcul du ratio d'endettement, il est apparu que les ressources propres de la commune étaient insuffisantes à hauteur de 89 862.00 €. Globalement, les recettes et les dépenses de la section d'investissement du budget principal s'équilibrant pour 2025, une demande a été réalisée auprès du chef comptable du SGC Sud Vienne afin que soit levée cette anomalie. Dans l'attente d'un retour, il est proposé au conseil de voter le budget 2025 de la section d'investissement tel que décrit ci-dessus.

Cette année le budget d'investissement est voté au chapitre et non à l'opération.

### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 223 263.00 €

Recettes : 1 223 263.00 €

#### N.B. concernant la section de fonctionnement :

Lors d'un test au niveau de la maquette du BP 2025, il est apparu que l'utilisation du compte 637 non subdivisé n'était pas réglementaire. Une demande a été réalisée auprès du service de contrôle budgétaire de la Préfecture de la Vienne afin que soit levée cette anomalie. Dans l'attente d'une mise à jour corrective du logiciel TOTEM, il est proposé au conseil de voter le budget 2025 de la section de fonctionnement tel que décrit ci-dessus avec un écart de 1000 € correspondant aux crédits inscrit au compte 637 non subdivisé.

### Budget Annexe

#### **Délibération 20250326MC06**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget prévisionnel du budget annexe 98002 de l'exercice 2025 :

### INVESTISSEMENT

Dépenses (c/168748) : 90 000.00 €

Recettes (c/001) : 90 000.00 €

### FONCTIONNEMENT

Dépenses (c/65822) : 36 512.95 €

Recettes (c/002) : 36 512.50 €

Recettes (c/75888) : 0.45 €

#### **4 – Taux d'imposition 2025**

#### **Délibération 20250326MC07**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2024 à savoir :

- Taxe foncière propriétés bâties : 29,43 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 29,61 %
- Taxe d'habitation : 11.84 %

Indique que le produit attendu est de 321 680 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :



## Mairie de VERRIERES

A l'unanimité

- Vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :

- Taxe foncière propriétés bâties : 29,43 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 29,61 %
- Taxe d'habitation : 11,84 %

### 5 – C.C.V.G

M. Le Maire explique que depuis le mois d'octobre 2024, la CCVG instruit les dossiers pour les 55 communes membres. Pour une plus grande justice, il a été décidé une facturation au réel des acte pris en charge par la Comcom.

Le Maire présente au Conseil municipal, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG qui s'est réunie le 10 décembre 2024.

Ce rapport a pour objet la révision de l'Attribution de Compensation des communes suite à l'instruction des documents d'urbanismes par le service « instruction du droit des sols » de la CCVG des 55 communes membres et la définition du mode de calcul du coût du service.

Le Maire donne lecture du rapport et sollicite l'avis du conseil municipal.

#### **Délibération 20250326MC08**

*Le Maire présente au Conseil municipal, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG qui s'est réunie le 10 décembre 2024.*

*Ce rapport a pour objet la révision de l'Attribution de Compensation des communes suite à l'instruction des documents d'urbanismes par le service « instruction du droit des sols » de la CCVG des 55 communes membres et la définition du mode de calcul du coût du service.*

*Le Maire donne lecture du rapport et sollicite l'avis du conseil municipal.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

*Approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT du 10 décembre 2024.*

### 6 – Travaux

M. Le Maire souhaite informer le conseil de l'avancée des travaux à l'école : depuis ce lundi les travaux ont commencé au niveau de la salle de motricité et de la classe de PS-MS, la chaudière et les sanitaires ont notamment été démonté. La zone de travaux a été isolée au niveau de la cour des primaires. La zone de vie a été installée ce jour sur l'espace enherbé qui se situe entre le périscolaire et l'école Les réunions de chantier ont lieu les mercredis à 14h30. M. Le Maire tient à remercier les agents et les élus qui ont œuvré en ce début de chantier, notamment l'équipe technique dans le cadre du déménagement en lien avec l'équipe enseignante. Les 15 élèves de la classe de PS-MS sont délocalisés au sein du pôle périscolaire. Les 65 enfants pris en charge par la MJC21 utilisent, en plus du pôle périscolaire, l'ancienne salle ALSH de l'espace JAL.

### 7 – Devis

Suite à l'intervention de la société BESNARD il est nécessaire de remplacer une armoire positive 2 portes au sein de la cantine. Plusieurs devis ont été demandés et il est proposé de retenir celui de la société BESNARD.

#### **Délibération 20250326MC09**

*Le Maire présente au Conseil municipal, deux devis pour l'achat d'une armoire positive 2 portes à la cantine.*

*Le devis N° DV043-006196 pour un montant de 2098.00 € HT, soit 2517.60 € TTC.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

*Approuve à l'unanimité le devis cité plus haut.*

### 8 – Tour de table

M. GIRAULT



## Mairie de VERRIERES

L'enfouissement du réseau électrique est en cours au niveau de la Binotière. L'entreprise est passée en dessous du ruisseau et est au niveau de la Brangerie.

*Fin de séance*

A VERRIERES, le 26/03/2025

Le Maire, Christophe VIAUD

La secrétaire de séance, Catherine VERGNAUD